

# Rapport Annuel

Prix et qualité du Service Public  
d'élimination des déchets

2024



# 1. INTRODUCTION



## Sommaire

- 1. Introduction - page 2
- 2. Synthèse - page 4
- 3. Prévention - page 6
- 4. Précollecte - page 11
- 5. Collecte sélective - page 13
- 6. Déchèteries - page 14
- 7. Tri/valorisation - page 16
- 8. Traitement ultime des déchets collectés (hors REP et gravats) - page 18
- 9. Synoptique - page 20
- 10. Communication - page 21
- 11. Relation aux usagers - page 22
- 12. Déchets des activités professionnelles - page 23
- 13. Coût du service public - page 25
- 14. Emploi et conditions de travail - page 30
- Synthèse globale :**  
p. 32 **nouveau territoire 2024 et territoire historique**
- 15. Organigramme - page 36



## Le mot du président

2024 a été une année importante pour Evolis 23 puisqu'elle est celle de l'adhésion de 5 nouvelles collectivités soit **131 communes** creusoises pour les compétences de prévention et traitement des déchets.

Sur ces nouveaux territoires, la prévention des déchets est un enjeu central pour atteindre l'objectif de **135 kg/hab** d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) d'ici 2030, établi dans le cadre de l'accès aux installations de traitement de l'Entente (Haute-Vienne - Creuse).

Du côté du territoire «historique» d'Evolis 23, l'objectif de tonnage d'OMr est proche. Cette tendance démontre une conscience des usagers attachés à la réduction des déchets et un changement des habitudes de tri.

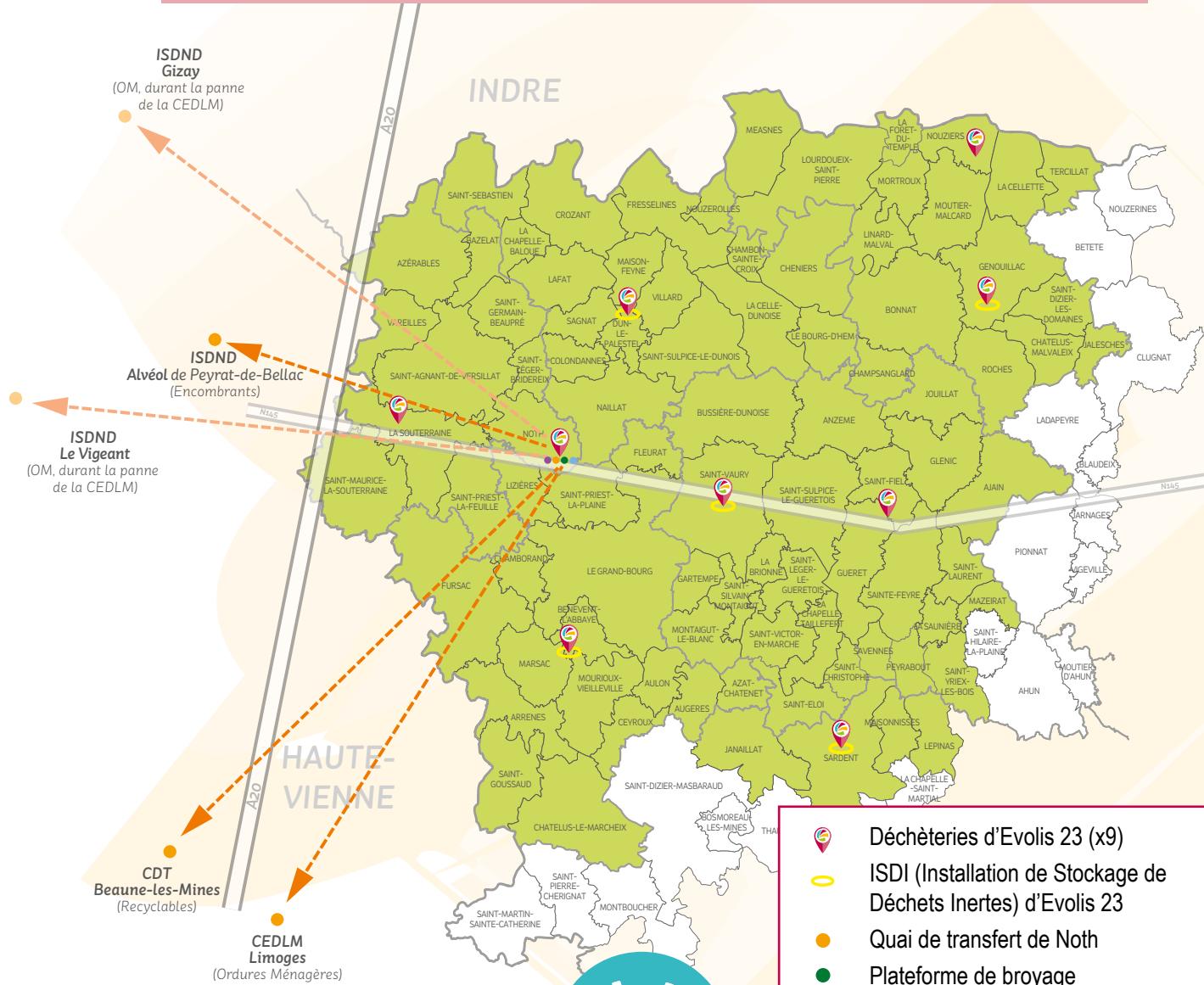
Il nous reste encore des efforts à faire, collectivement, que ce soit sur les refus de tri, les tonnages d'encombrants et de déchets verts.

Bonne lecture à vous,

**Patrick ROUGEOT**

Maire de Saint-Léger-Le-Guéretois  
Président d'Evolis 23

# Périmètre collecte, traitement et infrastructures



## Lexique des acronymes

- AAP**: Appel À Projets
- CS**: Collecte sélective
- CEDLM**: Centrale Énergie Déchet Limoges Métropole
- CDT**: Centre de tri
- DAE**: Déchets d'Activités Économiques
- DASRI**: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DEEE**: Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
- DIB**: Déchet Industriel Banal
- DMA**: Déchets Ménagers et Assimilés
- DDS**: Déchets Diffus Spécifiques
- DSP**: Déléguation de Service Public
- ECT**: Extension des Consignes de Tri
- EPCI**: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FMA**: Fond Mouvant Alternatif
- ISDND**: Installation de Stockage des Déchets
- Non Dangereux**
- JRM**: Journaux, Revues, Magazines
- OMA**: Ordures Ménagères et Assimilées
- OMr**: Ordures Ménagères résiduelles
- PàP**: Porte à porte
- PAV**: Point d'Apport Volontaire
- PLPDMa**: Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PRPGD**: Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- REC**: Recyclable
- RSOM**: Recyclables Secs des Ordures Ménagères
- TEOMi**: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
- TI**: Tarification Incitative
- TTT**: Tri, Transport, Traitement

- 88 communes**
- 6 ComCom**
- PAYS SOSTRANIEN, PAYS DUNOIS, GRAND GUÉRET, PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE, CREUSE SUD OUEST (partie), BÉNÉVENT-GRAND-BOURG
- Legend:**
- Yellow location pin: Déchèteries d'Evolis 23 (x9)
  - Yellow circle: ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) d'Evolis 23
  - Orange circle: Quai de transfert de Noth
  - Green dot: Plateforme de broyage
  - Purple dot: Plateforme de regroupement du verre
  - Blue dot: Tri des encombrants
  - Orange arrow: Transfert des déchets

Les populations de référence sont les populations municipales INSEE 2020 applicables au 01/01/2024 soit **60 484 habitants**.

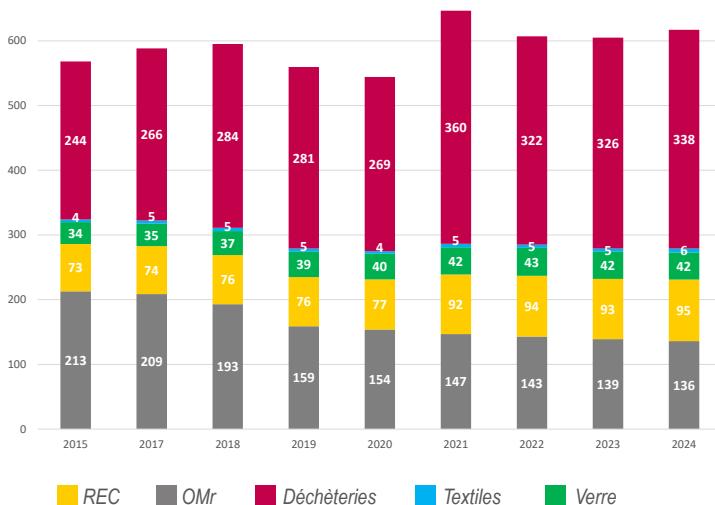
Les tonnages utilisés sont les tonnages collectés (entrants au quai de transfert de NOTH).

## 2. SYNTHÈSE ANNÉE 2024



### Indicateurs techniques

Evolution du gisement «déchets ménagers et assimilés» kg/hab



REC OMr Déchèteries Textiles Verre



2024

Gisement déchets kg/habitant

136 kg/hab

95 kg/hab

42 kg/hab

6 kg/hab

338 kg/hab

617 kg/hab  
déchets ménagers

639 kg/hab  
en comptant les déchets professionnels

↗ en hausse par rapport à 2023

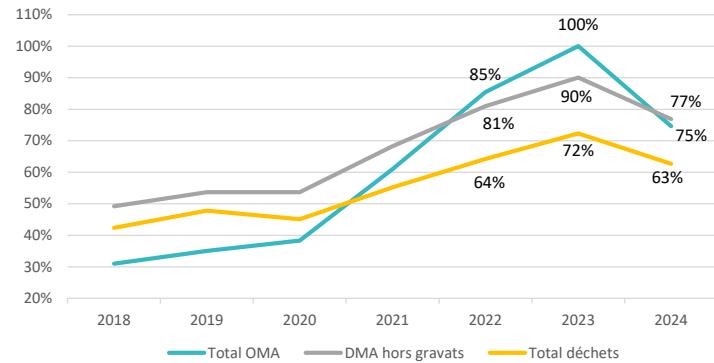


## TAUX DE VALORISATION

FLUX DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES VALORISÉS				TONNAGES ELIMINATION	TAUX DE VALORISATION (%)
		Matière	Energétique	Organique	Total		
<b>Flux multimatériaux</b> (emballages et papiers) y compris cartons déchèteries	5 714	4 146	919	/	<b>5 066</b>	576	<b>89,8%</b>
<b>Verre</b>	2 643	2 643	/	/	<b>2 643</b>	/	<b>100%</b>
<b>Total CS</b>	8 357	6 790	919	0	<b>7 709</b>	576	<b>93%</b>
<b>OM Résiduelles</b>	8 123	/	4 532	/	<b>4 532</b>	3 591	<b>55,8%</b>
<b>Total OMA</b>	16 480	6 790	5 452	0	<b>12 241</b>	4 166	<b>75%</b>
Taux (%)		41,2%	33,1%	0%	74,3%	25%	
<b>Déchèteries</b> (hors cartons et plateformes)	13 305	2 409	1 606	6 205	<b>10 220</b>	2 709	<b>79%</b>
<b>Gravats</b>	7 145	/	/	/	<b>0</b>	7 145	<b>0%</b>
<b>Textiles</b>	344	313,4	30,3	/	<b>343,7</b>	0,3	<b>99,9%</b>
<b>Total DMA*</b>	37 274	9 512	7 088	6 205	<b>22 805</b>	14 021	<b>61,9%</b>
Taux (%)		25,5%	19%	16,6%	61,2%	37,6%	
<b>Total DMA hors gravats</b>	30 129	9 512	7 088	6 205	<b>22 805</b>	6 876	<b>76,8%</b>
Taux (%)		31,6%	23,5%	20,6%	75,7%	22,8%	
<b>Hors DMA</b>	1 211	11	535	485	<b>1 031</b>	154	<b>87%</b>
<b>Total Déchets</b>	38 485	9 523	7 623	6 690	<b>23 836</b>	14 175	<b>62,7%</b>

\*hors DAE (Déchets d'Activité Economique) et hors déchets de balayage

Chute des taux de valorisation majoritairement due à la panne de la CEDLM entraînant un détournement du flux des OMr vers les ISDND de Gizay et du Vigeant entre juillet et décembre.



Evolution du taux de valorisation des déchets

## Faits marquants

- Intégration de 5 EPCI pour les compétences Prévention et Traitement.
- Validation de l'évolution du mode de collecte afin d'optimiser le fonctionnement du pôle d'activité.
- ISDND de Noth : obtention de l'arrêté préfectoral post-exploitation, début du projet photovoltaïque.
- Projet UVE Limoges : réception des offres des candidats.
- Panne de la CEDLM nécessitant le transfert des OMr en ISDND pendant près de 6 mois.
- Démarrage de nouvelle RS et premières facturations.

### 3. PRÉVENTION DES DÉCHETS



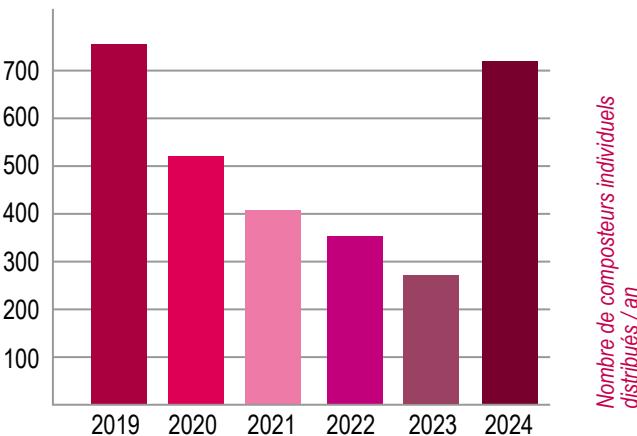
## LES ACTIONS DE PRÉVENTION



▶ Composteurs individuels

**716**  
composteurs distribués

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la généralisation du tri à la source des biodéchets, conformément à la loi antigaspillage de 2020, a fortement relancé la demande en composteurs individuels, restée jusque-là inférieure à 400 unités depuis 2021.



▶ Composteurs collectifs

**27**  
points de compostage installés

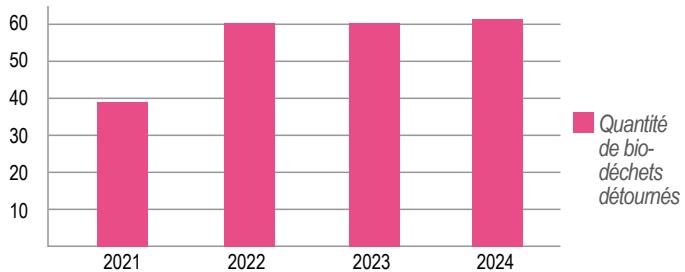
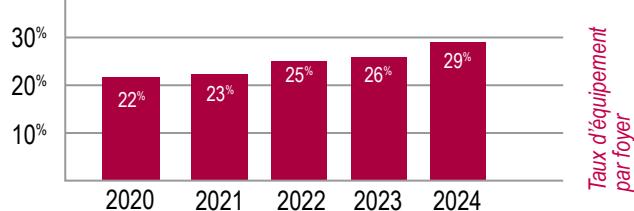
Dont 10 en pied d'immeuble. Ces points ont été subventionnés par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du «Fonds Vert»

La quantité de biodéchets détournée est stable depuis 2022.

Celle-ci est calculée en fonction de la quantité de compost récoltée par les équipes d'Evolis 23. Ce chiffre ne prend pas en compte le compost obtenu sur les différents points et récupéré par les usagers qui peuvent se servir autant que de besoin.

**59**  
tonnes  
de compost  
récolté

↓  
**61**  
tonnes  
de biodéchets  
détournés



## Broyage déchets verts et coquilles



**44** opérations de broyage chez les particuliers ;  
→ **31 t** de déchets verts évités en déchèterie.

**475** sapins de Noël collectés sur les différentes communes ;  
→ **3,9 t** de déchets verts collectés, broyés et valorisés.

**3,5 t** de coquilles d'huîtres et autres coquillages collectées lors des fêtes de fin d'année (sur les 9 déchèteries) et de la Foire aux huîtres de Sardent ;  
→ broyées avec nos déchets verts pour être ensuite valorisées dans l'agriculture.

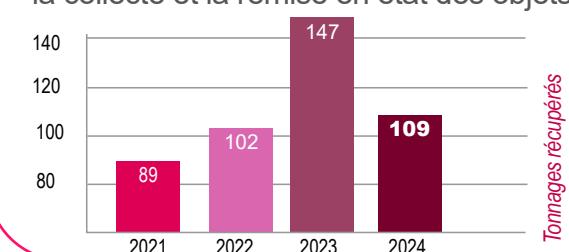
## Réemploi



**109 t** d'objets pour le réemploi pris en charge par Recyclabulle.

Certains objets ont ainsi pu être réparés et mis à la vente et d'autres n'ont pu connaître de seconde vie mais se sont vus dirigés vers leur filière de recyclage.

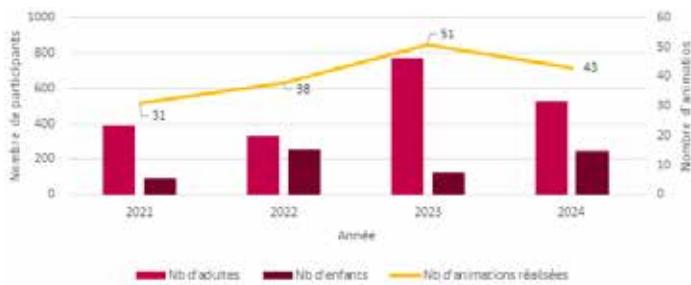
- Des **zones de réemploi** sont en place sur 8 des 9 déchèteries du territoire. Les usagers, particuliers et professionnels peuvent y déposer des objets suffisamment en bon état pour être réparés et/ou revendus en ressourcerie.
- C'est **Recyclabulle**, le partenaire historique d'Evolis 23, qui organise la collecte et la remise en état des objets.



## Animations et sensibilisations

**43** animations réalisées par Evolis 23 ;  
• 29 interventions sur le thème du compostage

→ **780** adultes et enfants sensibilisés.



### • 24 animations scolaires

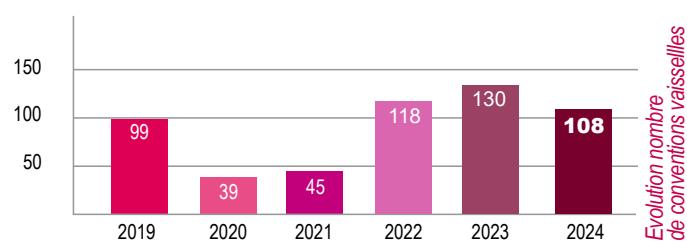
réalisées par notre partenaire le CPIE des Pays Creusois en classe primaire (CE2-CM1-CM2) :  
419 enfants sensibilisés.

• **11 visites du centre de tri de Beaune-les-Mines** ;  
39 enfants sensibilisés et 153 adultes.

## Eco Manifestations



- **108 conventions vaisselles** (location de vaisselle et/ou prêt de gobelets) ont été établies entre Evolis 23 et différents organismes.  
• Mise à disposition d'**Éco-supports** et, pour les manifestations de grande envergure, de colonnes aériennes ou de caissons (sur facturation avec un tarif privilégié pour les déchets recyclables correctement triés).



Evolution nombre de conventions vaisselles

### 3. PRÉVENTION DES DÉCHETS

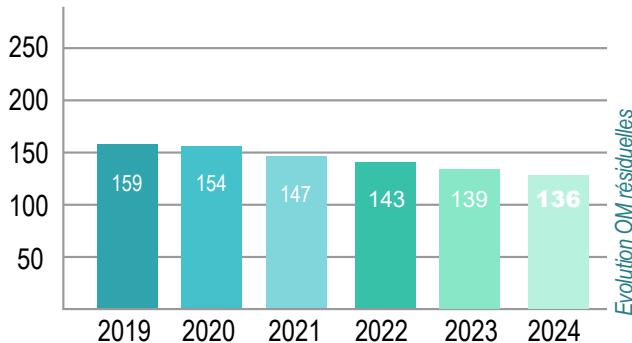


## TARIFICATION INCITATIVE



### ► Ordures Ménagères résiduelles

Les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire d'Evolis 23 continuent de baisser.



**- 3 kg/hab**  
par rapport à 2023

La production de déchets a perdu 3 kg/an/hab par rapport à l'an passé s'abaissant à **136 kg/an/hab** sur l'ensemble du territoire incluant Guéret.

Ces chiffres incluent les incivilités ramassées par Evolis 23 et les communes disposant de bacs incivilités.



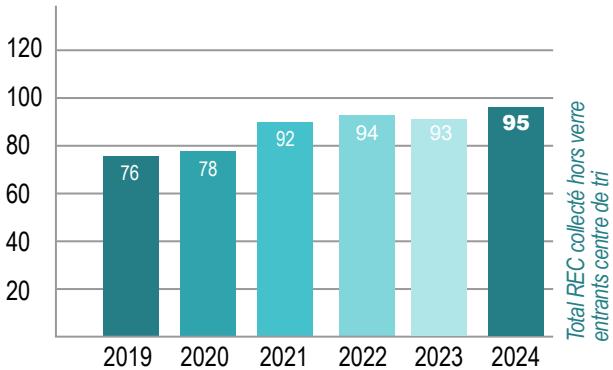
*La Tarification Incitative est effective sur l'intégralité du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, c'est-à-dire avec comptabilisation du service rendu, pour transmission au service des impôts et intégration dans la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) devenue TEOMi (i pour initiative).*

*Les chiffres présentés dans cette partie montrent l'effet de la Tarification Incitative sur le flux d'OMr mais on constate que la prévention n'est pas encore forcément acquise pour les autres flux.*





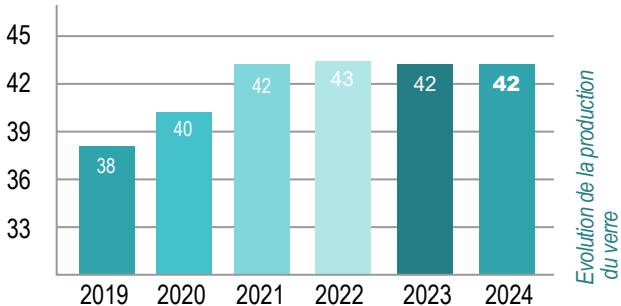
## Déchets recyclables



La quantité de déchets recyclables collectés par habitant progresse légèrement en 2024.



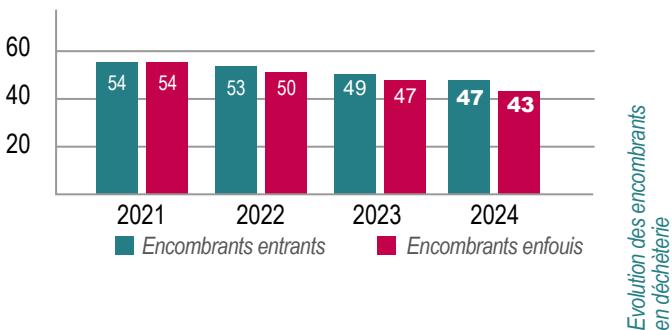
**+ 2 kg/hab REC  
= kg/hab VERRE**  
par rapport à 2023



La performance de tri du verre avec 42 kg/ habitant de verre collecté en point d'apport volontaire en 2024 reste stable.



## Les encombrants



La baisse des encombrants déposés en déchèterie se poursuit avec **47 kg/hab/an**.

La mise en place du sur-tri des encombrants a permis de détourner **4 kg/hab/an** de l'enfouissement pour les valoriser.



Tri des encombrants à Noth



## Déchets Verts

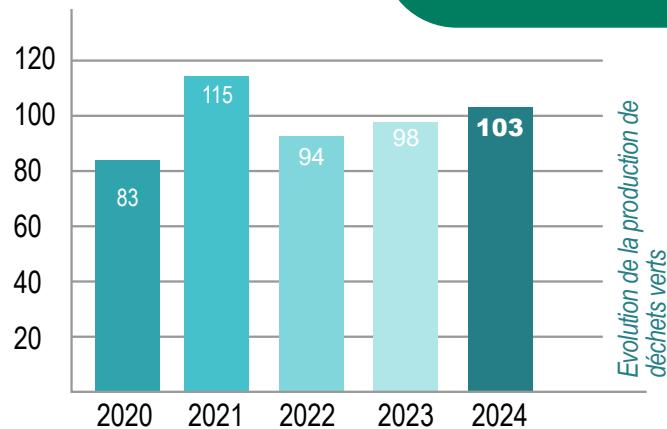


Dans le cadre de la préparation du Programme Local de Prévention d'Evolis 23, **la réduction du flux déchets verts en déchèterie a été identifiée comme prioritaire** en 2022, du fait des quantités importantes traitées.

Ainsi des actions ont été engagées et poursuivies :

- Proposer un service de broyage à domicile : selon les chantiers, soit directement par les agents d'Evolis 23, soit via un partenariat avec des paysagistes locaux engagés ;
- Proposer une gestion relocalisée des déchets verts avec l'installation de végéteries : 2 sont actuellement en activité sur les communes de St Sébastien et Bonnat ;
- Produire des supports thématiques en partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- Partager des astuces et des supports de communication pour optimiser la gestion des déchets des cimetières.

*Label pour les professionnels mettant en place des pratiques éco-responsable*



## Perspectives

Les usagers du territoire d'Evolis 23 paraissent avoir bien compris l'enjeu de la réduction des ordures ménagères résiduelles qui, cette année, approche le seuil de 135 kg/hab/an, objectif visé par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté en comité syndical le 27 juin 2023.

Les déchets verts représentent toujours un flux de production très important. Or ces déchets verts sont une ressource précieuse, tant pour le jardin que pour le composteur. Afin que chacun saisisse bien tout le potentiel de ces biodéchets, Evolis 23 poursuivra donc ses actions de sensibilisation et accompagnera les communes souhaitant mettre en place des végéteries sur leur territoire.



Le tri semble être une habitude bien ancrée mais la prévention peut encore progresser car les détournements constatés vers les flux REC ou Déchèteries ne sont pas de véritables mesures de réduction des déchets, ceux-ci étant toujours produits.

## 4. PRÉCOLLECTE



### Gestion des contenants de collecte

**2825** interventions :

- livraisons ;
- retraits car déménagement, vacances de logement, changements mode de collecte ;
- échanges de bacs ; principalement pour augmentation de volume pour le bac REC et diminution de volume pour le bac OMr ;
- maintenance chez l'usager ; en majorité des couvercles cassés et des roues à changer.

Toutes les habitations ne peuvent pas accueillir des bacs du fait d'un manque de place (*dépendance, terrain, cour...*). Ainsi, afin de répondre aux besoins de tous, Evolis 23 a implanté des **PAV** (*Points d'Apport Volontaire*).

**228** Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire.



#### La précollecte comprend :

- La gestion des contenants ;
- La lutte contre les incivilités ;
- Le lavage des contenants collectifs ;
- La gestion des refus de tri ;
- L'étude et la détermination des modes de précollecte.

**34 123** foyers en bacs individuels.



**7 859** foyers en Point d'Apport Volontaire (*contenants collectifs*).



Le lavage par Evolis 23 est assuré uniquement pour les contenants collectifs et les contenants des professionnels. Les bacs collectifs ont été lavés début juillet et mi-octobre 2024 (2 fois/an). Les bacs des professionnels ont été lavés au cours de l'année 2024 (une fois/an).



Les communes sont dotées de contenants spécifiques pour les manifestations. Identifiés « **BACS MANIFS** », ils sont mis à disposition des organisateurs d'évènements sur demande auprès des mairies.

Pour les manifestations d'ampleur, Evolis23 propose également, la mise en place de **colonnes aériennes** (*OM, REC et verre*) ou de **caissons**, pour gérer les déchets produits lors de ces évènements, ainsi que des éco-supports, incitant ainsi les participants (locaux ou touristes) à trier leurs déchets.



## Lutte contre les incivilités

### ERREURS DE TRI

#### AVERTISSEMENTS

**159**

#### REFUS

**13 + 6 ERREURS DE TRI\***

Les refus peuvent entraîner une suppression du bac jaune.

\*vues après vidage

### DÉPÔTS CONTRAIRES AU RÈGLEMENT DE COLLECTE

#### JOURS DE FOUILLES

**26**

#### AVERTISSEMENTS

**1**

#### PROCÈS-VERBAUX

**1**

- Une fois de plus, de nombreuses manifestations ont été accompagnées conjointement par le pôle Prévention et le pôle Pré-collecte.

Cette année, le « HARD MESS FESTIVAL », organisé par l'association ADAS Music, a pris de l'ampleur et s'est délocalisé sur l'aérodrome de Saint-Laurent.

Une excellente entente avec les organisateurs a permis une implantation optimisée et une répartition efficace sur l'ensemble du site.



**35 678**

Bac individuel REC



**35 369**

Bac individuel OMr



**306**

Colonne à verre



**145**

Contenants collectifs



**134**

Abris bacs et bac REC 4 roues



**31**

Colonnes enterrées

# 5. COLLECTE SÉLECTIVE



acronymes : voir lexique page 3



## COLLECTE EN RÉGIE

- 2** Bennes à chargement latéral  
+ 1 benne de secours
- 9** Bennes traditionnelles  
+ 5 bennes de secours
- 2** Polybennes grue  
+ 2 de secours

## AUTRE

- Guéret**  
Collecte des déchets par VEOLIA.
- Textiles**  
Directement par Le Relais

## Collecte sélective en 4 flux :

- **Verre** : apport volontaire en colonnes à verre ;
- **Textile** : apport volontaire au container « Le Relais » ;
- **Recyclables : emballages, journaux, magazines (REC)** : en vrac en bacs individuels, en bacs collectifs, en colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes ;
- **Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** en sacs en bacs individuels, en sacs dans des bacs collectifs, en colonnes enterrées ou semi-enterrées.

→ La fréquence de collecte varie selon le type de déchets et la nature de l'habitat : de C0,5 (1 fois toutes les 2 semaines en territoire rural) à C3 (3 fois par semaine pour les bacs collectifs).

Flux	Mode de gestion	Mode de collecte et fréquence majoritaire	Exceptions	Contenants
OMr	Régie : 80% Prestataire : 20%	PàP C0,5	> Guéret et La Souterraine : C1 à C3 > AV si impossibilité de stockage et situations exceptionnelles	> Bacs individuels > Colonnes ou bacs de regroupement à contrôle d'accès
REC			> Guéret et La Souterraine : C1 à C2 > AV si impossibilité de stockage et situations exceptionnelles	> Bacs individuels > Colonnes ou bacs de regroupement à opercules
Verre	Régie	Quand pleins		Colonnes spécifiques
Textile	Le Relais	Quand pleins		Colonnes spécifiques

### Taux moyen de présentation des bacs (tous types d'usagers confondus)

67% des bacs OMr sont sortis une fois par mois ou moins d'une fois par mois (stable par rapport à 2023).



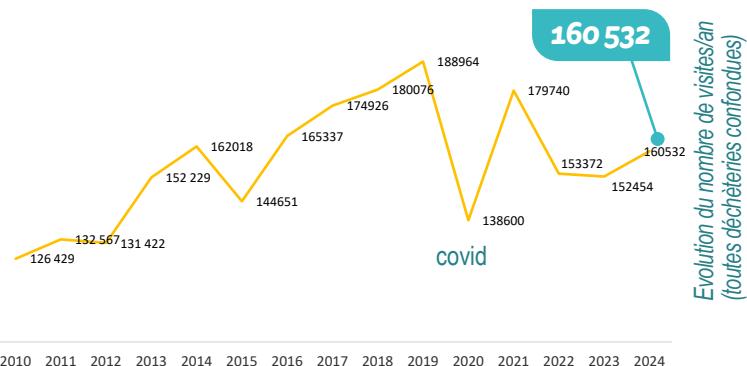
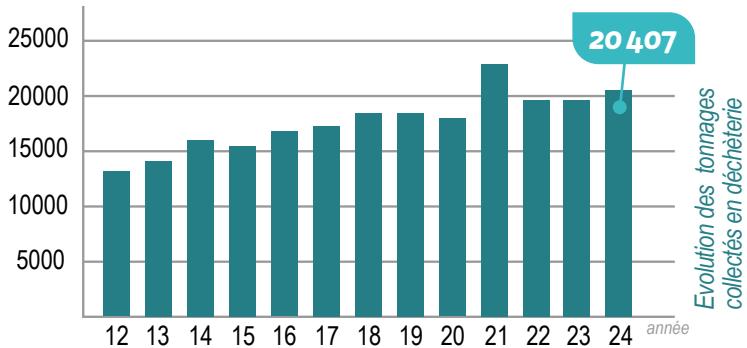
## Perspectives

- Suite à l'étude d'optimisation, préparation des nouvelles tournées (*kilomètres optimisés, meilleur équilibre entre les circuits OMr et REC*) ;
- Mise en route de 4 nouvelles bennes (*en remplacement des anciennes*) ;
- Préparation renouvellement du marché de collecte à Guéret.

## 6. DÉCHÈTERIES



### ▶ Performances



- Augmentation notable (5.3%) de la fréquentation par rapport à 2023.



- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| <b>1. BÉNÉVENT-L'ABBAYE</b> | <b>5. SARDENT</b>        |
| <b>2. DUN-LE-PALESTEL</b>   | <b>6. NOTH</b>           |
| <b>3. GENOUILLAG</b>        | <b>7. NOUZIERS</b>       |
| <b>4. SAINT-VAURY</b>       | <b>8. GUÉRET</b>         |
|                             | <b>9. LA SOUTERRAINE</b> |

### 5 dépôts de gravats et déchets inertes

- |                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| <b>1. BÉNÉVENT-L'ABBAYE</b> | <b>3. GENOUILLAG</b>  |
| <b>2. DUN-LE-PALESTEL</b>   | <b>4. SAINT-VAURY</b> |
|                             | <b>5. SARDENT</b>     |

La forte augmentation des tonnages en déchèteries en 2021 est due à la crise COVID-19, avec une reprise d'activité suite à la fermeture des sites au public en 2020. Les quantités apportées ces dernières années retrouvent un niveau conforme à la tendance générale d'une progression régulière depuis 2010 bien que ralentie.

## FRÉQUENTATION



**160 532**

visites en déchèterie

« Après deux années quasi stables, la fréquentation repart à la hausse en 2024. »

Aucune tendance globale d'évolution de la fréquentation n'est observée sur l'ensemble des déchèteries du territoire. On note toutefois une forte hausse à Sardent (+22 %), sans explication particulière, mais conforme à la moyenne des 5 dernières années.



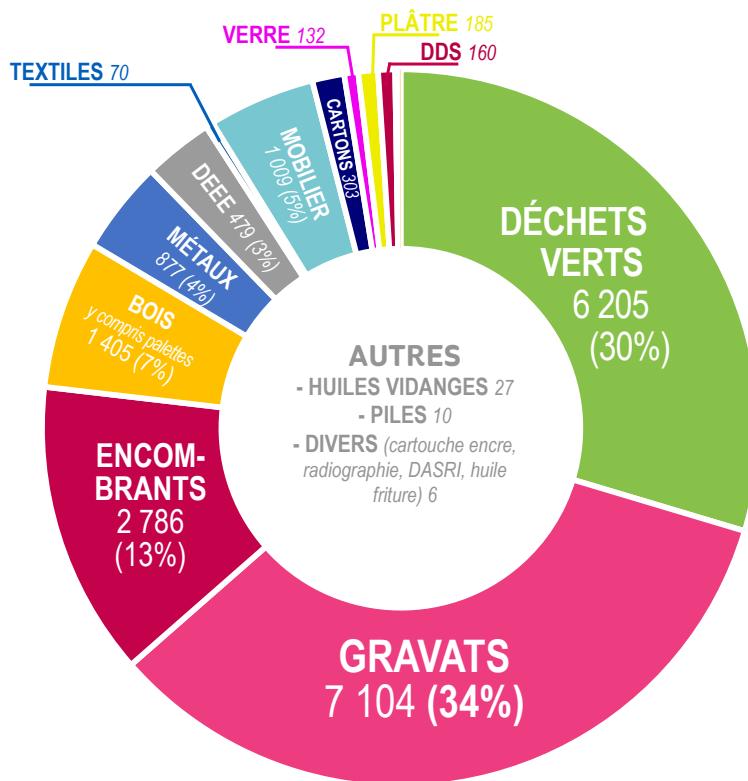
NOTH	1 682	+ 1,4%
NOUZIERS	3 383	- 2,5%
SARDENT	5 502	+ 21,9%
SAINT-VAURY	7 922	- 3,1%
GENOUILLAGC	9 550	+ 3,3%
BÉNÉVENT	12 007	- 1,7%
DUN	16 086	+ 3,9%
LA SOUTERRAINE	38 886	+ 7,4%
GUÉRET	65 514	+ 6,6%

Fréquentation par déchèterie en 2024 (pourcentage par rapport à 2023)

## Tonnages gisements



acronymes : voir lexique page 3



Les deux tiers en tonnes des déchets acceptés en déchèterie sont des gravats et des végétaux. Les végétaux à eux seuls constituent 30 % du gisement ce qui, rapporté en volume, constitue l'apport principal, malgré le fait que cela pourrait être une ressource organique pour l'usager apporteur et une matière principalement gérée à la source.



## Perspectives

- Conclusion de l'**Étude de restructuration du réseau de déchèteries** d'Evolis 23 ;
- Réorientation des professionnels de la construction et du bâtiment vers des sites spécialisés adaptés à la nature de leurs déchets : fermeture d'accès aux déchèteries proches de ces sites ;
- Recherche d'un site sur le territoire sostranien pouvant accueillir la construction d'une **déchèterie « nouvelle génération »**.

## 7. TRI/VALORISATION



**5 714 t**

triées en 2024.

La croissance importante depuis 2021 des quantités d'emballages ménagers collectés, peut avoir plusieurs origines :

- Une **meilleure prise en compte des consignes** par les particuliers qui extraient plus de recyclables de leurs OM habituelles suite à la mise en place de la TEOMi ;
- L'**extension des consignes de tri** à tous les emballages qui, même si ces derniers sont peu denses, apporte des quantités non négligeables de nouveaux plastiques à trier ;
- L'**effet d'entraînement** sur les autres emballages « historiques », avec la simplification des consignes, associé à la relance de la communication. Cela a pu apporter une meilleure performance de captation sur ceux-ci (*qui, jusqu'alors rejoignaient les ordures ménagères*) ;
- Le **télétravail** désormais régulièrement pratiqué, a pu modifier les modes de consommation et les habitudes d'une partie des usagers.

### Tri des encombrants

Effectué au centre de tri de NOTH, il a permis de détourner **180t d'encombrants** de déchèteries pour les diriger vers des filières de valorisation.

Depuis l'extension des consignes de tri, en octobre 2020, l'ensemble des emballages collectés sur le territoire est transféré de Noth au centre de recyclage de Beaune-les-Mines.

Seuls les papiers (« gros de magasin » 1.02) issus principalement de déstockage d'archives d'entreprises et administrations creusoises, ainsi que les cartons des déchèteries (1.05) sont encore conditionnés au centre de tri de Noth.

### Exemple de caractérisation effectuée sur un échantillon de refus :

**46,5%** non valorisables : sacs pleins, bois, verre cassé, bouteilles pleines, produits dangereux

**24,8%** déchets imbriqués

**12,9%** gros catalogues emballés filmés, petits formats cartons et tetra

**8,3%** autres

**3,9%** films étirables souillés, sacs poubelle...

**3,6%** textiles non valorisables

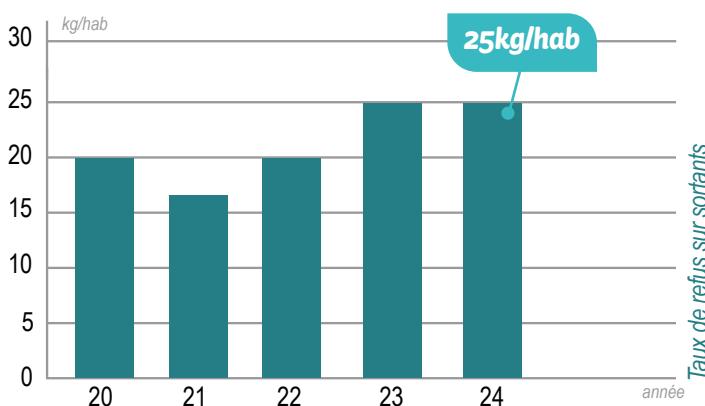
## Quantités valorisées et destinations

MATIÈRES, expédiées à partir des centres de tri de Noth et Beaune-les-Mines	PRESTATAIRE & USINE DE RECYCLAGE
Acier	HENAULT (87)
Aluminium	HENAULT (87)
Petit aluminium	Alunova (D) pour thermolyse via HENAULT (87)
Papiers	SMURFIT Kappa (87)
Journaux Magazines Revues	NORSKE Skog Golbey (88)
Cartons	SMURFIT Kappa (87) par REVIPAC
Briques Tetra	LUCART SAS (Italie) par REVIPAC
Les plastiques : films, bouteilles, flacons, pots plastiques en PE, PP, PET	VALORPLAST (usines dans plusieurs départements + 1 site à l'exportation, en Espagne)
Refus de tri	Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole **
Flux développement*	CITEO : Trivoges Epinal SUEZ, Chavelot Citraval (88), Norpalplast Lesquin (59), Sarl Envt Mende (48).

\* concerne environ 1/4 des plastiques récupérés : c'est une filière Recherche & Développement pour développer les filières de recyclage des emballages plastiques.

\*\* excepté durant la panne.

## Taux de refus



- Les sacs opaques, les emballages souillés ou imbriqués, et les papiers trop petits sont considérés comme des refus.
- L'extension des consignes amène des matières sans filière de reprise.
- Les erreurs ou le manque d'implication des usagers nuisent à la qualité du tri.
- La saturation actuelle du centre de tri peut être source de refus.



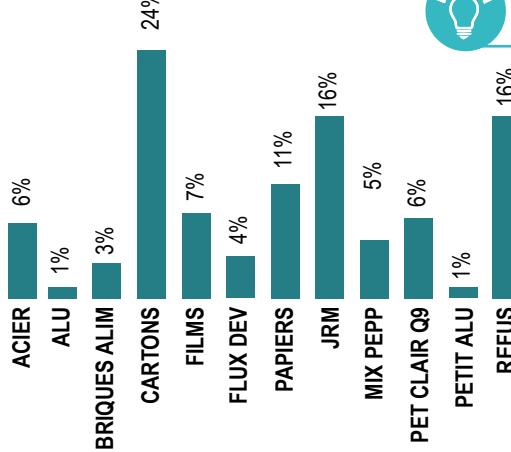
## Caractérisations

### 19 caractérisations

effectuées sur les chargements apportés à Beaune-les-Mines. Cela permet de connaître la répartition par matériaux et le taux de refus.

- La proportion de refus de 16,1% est issue des seules caractérisations effectuées au Centre de Recyclage de Beaune-les-Mines.
- Les **flux fibreux** représentent 53,3% des matières caractérisées en intégrant les briques (ou TETRA).
- Les **JRM** représentaient 51% en 2015 contre **15,5% en 2024**, une baisse constatée nationalement, liée à l'effet Stop Pub et à la transition vers l'information dématérialisée.

acronymes : voir lexique page 3



Caractérisation moyenne des apports REC au centre de tri de Beaune-les-Mines

# 8. TRAITEMENT ULTIME DES DÉCHETS COLLECTÉS (hors REP et hors gravats)



## Différents exutoires en fonction de la nature des déchets

### ISDND Alvèol

Peyrat-de-Bellac (87)  
Exploitée par SUEZ  
(par DSP du Syded 87)



Encombrants  
des 9 déchèteries  
et résidus  
de balayage

### CEDLM Limoges

Limoges (87)  
Exploitée par Véolia  
(par marché avec  
Limoges Métropole)



Pour le reste  
des Ordures  
Ménagères  
et les refus de tri  
de recyclables

Il est toutefois à noter en 2024 que  
du fait d'un incident technique impactant  
la structure de la CEDLM, l'accueil des  
ordures ménagères sur cette installation  
a été arrêté du 4 juillet au 10 décembre.  
Les ordures ménagères ont alors été  
transférées vers l'ISDND de Gizay (86)  
puis du Vigeant (86) pendant les travaux  
de réparation.



Quai de transfert



Quai de transfert



## Quai de transfert

La grande majorité des déchets du territoire est transférée via le quai de transfert de Noth.

Le vidage s'effectue gravitairement, en haut de quai, dans une des 3 trémies, permettant ainsi le remplissage de semi-remorques de transfert dites à « Fond Mouvant Alterné » positionnées en bas de quai.

6 semi-remorques FMA permettent les rotations vers les lieux de traitement.

## 6 semi-remorques FMA

Permettant les rotations vers les lieux de traitement

Les déchets d'amiante (amiante ciment ou fibro-ciment) sont transportés à partir de Noth par la société COVED PAPREC, vers l'ISDND de Saint-Martial-de-Gimel (19) pour un stockage dédié.



## Tonnages traités



### • Encombrants :

**2 580 t** stockées à l'ISDND de Peyrat-de-Bellac et **17 t** valorisés thermiquement à la CEDLM

### • Refus de tri :

**919 t** valorisées thermiquement à la CEDLM

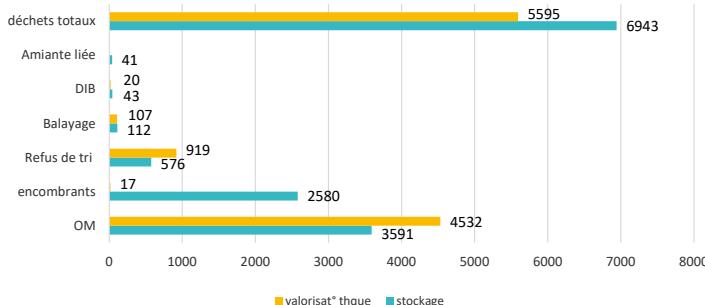


acronymes : voir  
lexique page 3

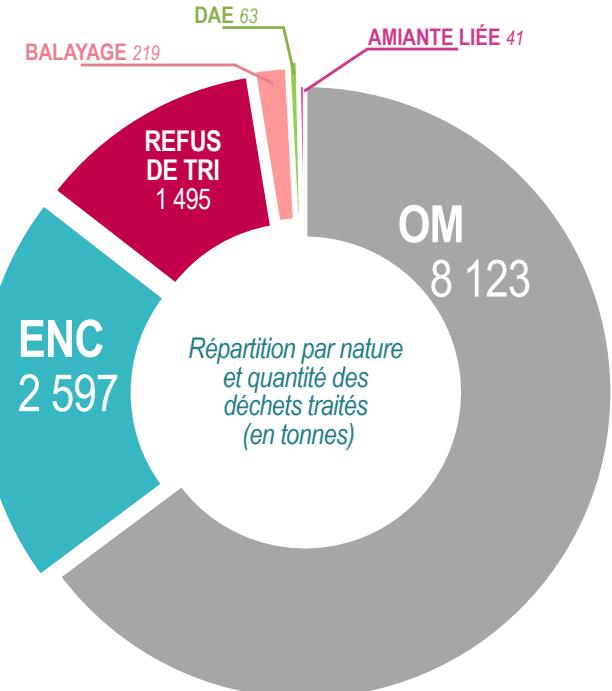
### • DAE :

**43 t** stockées à l'ISDND de Peyrat-de-Bellac

**Déchets de balayage 112 t**  
stockées à l'ISDND de Peyrat-de-Bellac



Répartition mode de traitement par déchets non dangereux (en tonnes)



\*L'arrêt technique de la centrale énergie déchets de Limoges sur une durée de plus de 5 mois a reporté 44% du gisement d'OM de l'année vers un traitement par stockage en ISDND.



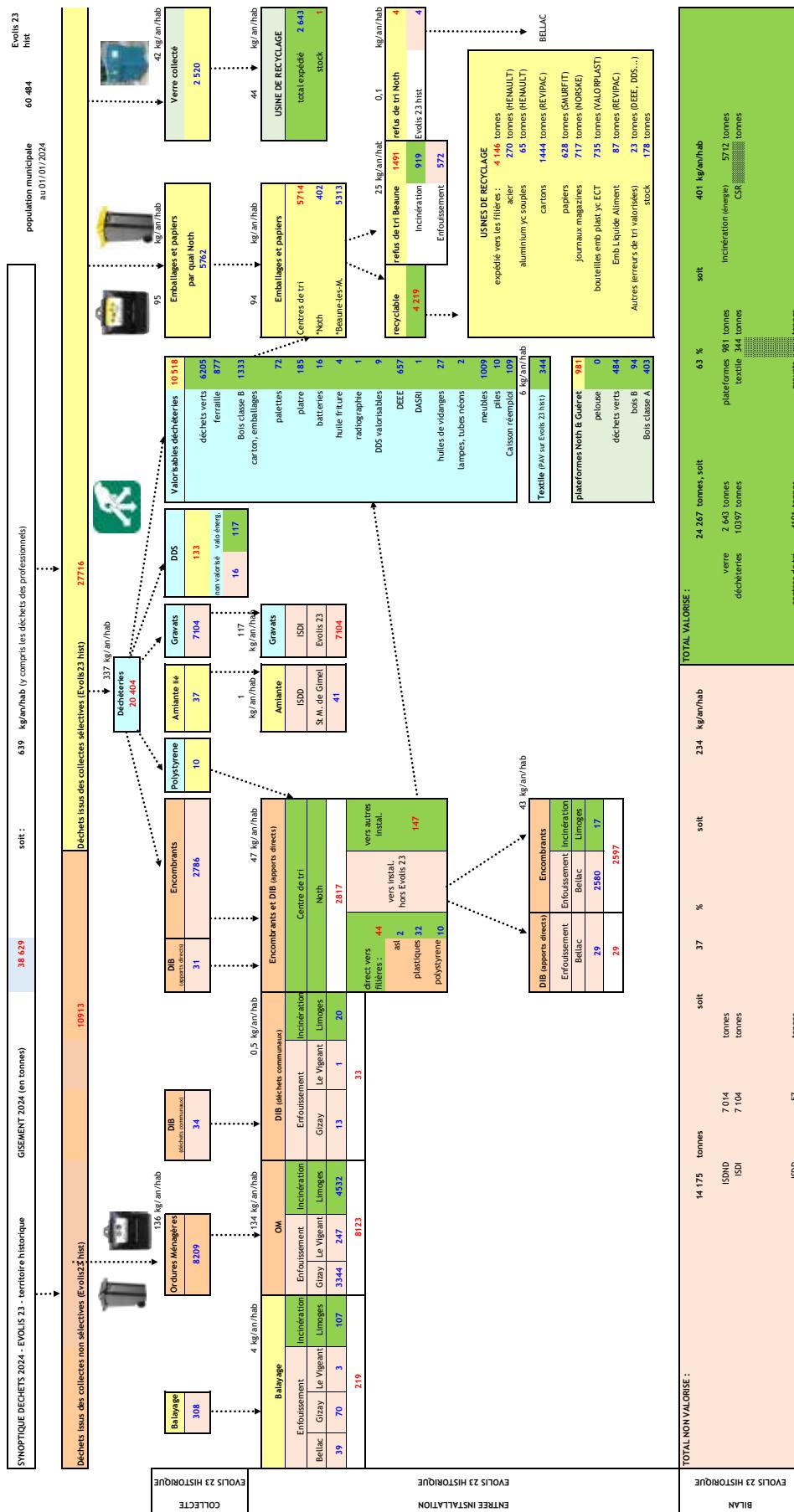
## Perspectives

- Dépôt de la demande de permis de construire du **projet de champ photovoltaïque** en couverture de l'ISDND réaménagée de Noth ;
- Passation du marché global de performance relatif à la conception construction et exploitation**

de nouvelle unité de valorisation énergétique de l'Entente (Limoges Métropole, SYDED 87 et Evolis 23) avec le prestataire retenu ; maintien du comité de suivi du projet associant des habitants et les parties prenantes du territoire.

# 9. SYNOPTIQUE

*acronymes : voir lexique page 2*



# 10. COMMUNICATION



## ▶ Campagnes et événements majeurs

- **Conception et mise en ligne du nouveau site internet** : refonte du site internet, ajout de fonctionnalités (responsive), sécurisation du site...
- **Campagne courtoisie en déchèteries** : réalisation d'affiches, d'articles... pour inciter au respect du personnel des déchèteries.



## ▶ Site internet et réseaux sociaux

### SITE INTERNET



**49 574** visiteurs uniques

**150 057** pages vues

**29** articles publiés



### RÉSEAUX SOCIAUX

**2 034** vues sur les vidéos de la chaîne YouTube - 17 abonnés

**1 366** abonnés à la page Facebook

**294** publications Facebook



**79**  
modèles  
différents

## CALENDRIERS DE COLLECTE

**17 211**  
imprimés

**57 989**  
téléchargements  
via le site web

*La page « connaître mon jour de collecte » représente plus de 22% du trafic global du site internet.*



## RELATIONS PRESSE

**12**  
Articles/reportages  
(radios, journaux...)

**18**  
Communiqués  
de presse

## PUBLICATIONS

- Lettre Info Déchets n°15 et n°16 : janvier 2024, septembre 2024



*La lettre Info Déchets est diffusée à toutes les boîtes aux lettres du territoire (soit plus de 32 000 exemplaires imprimés par numéro).*

# 11. RELATION AUX USAGERS



## LIGNE INFO DÉCHETS



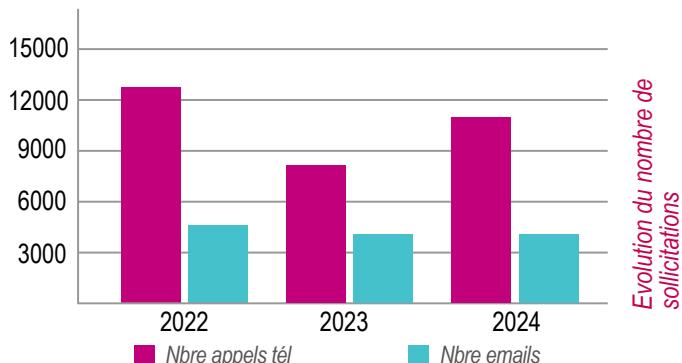
**15 554**

Sollicitations

soit 1296 demandes mensuelles  
(+21 % par rapport à 2023, augmentation  
essentiellement liée à des demandes de composteurs)

**53 202** comptes usagers sont gérés quotidiennement  
dans la base de données, pour **60 628** adresses  
répertoriées.

Dont seulement **7%** possèdent un compte personnel  
Ecocito permettant un suivi de leur nombre de levées/  
dépôts de sacs et passages en déchetterie.



**27%**

Des demandes traitées  
sont dématérialisées

-7% par rapport à 2023



via mail et le  
site internet



Chalet (entrée de l'exploitation)

**La Relation Usagers consiste à :**

- Répondre aux **interrogations** des usagers ;
- Accompagner et conseiller l'usager dans le choix de sa **dotation** ;
- Accompagner les **professionnels** dans la gestion de leurs déchets ;
- Facturer des prestations éventuelles du service déchets auprès des professionnels.
- Assurer l'**accueil** du site d'exploitation des Grandes Fougères à Noth
- Assurer le lien entre les données enregistrées et le service des **Finances Publiques**

• **7 dossiers de dégrèvements** ont été traités en lien avec le service des impôts en 2023.

-30% par rapport à 2023

• **3 467 factures** émises.

Prestations service déchets : redevance spéciale, accès déchetterie, vente de composteur...) ;

• **10 246 pesées sur le pont bascule**, essentielles pour la quantification et l'orientation des déchets gérés par Evolis 23.

# 12. DÉCHETS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

## La Redevance Spéciale

**191** conventions

avec des professionnels, des collectivités ou des établissements publics

→ **649 432 €** montant total perçu

### Nouvelle Redevance Spéciale (RS) au 1<sup>er</sup> janvier :

- Seuil d'assujettissement à **39 m<sup>3</sup>/flux/an**, soit l'équivalent d'un bac 750L présenté toutes les semaines ou 13 dépôts en grand tambour de colonnes, **pour les professionnels imposables (payant la TEOM)** ;
- Dès le **1<sup>er</sup> litre (hors bacs cimetières et incivilités)** pour les **professionnels exonérés de TEOM**.
- **Progressivité des tarifs** : identique à celui des particuliers jusqu'au seuil et ensuite facturé au coût réel (4,3 cts/L OM et 1,5 cts/ REC pour tout volume supplémentaire) ;
- Facturation au réel des volumes présentés ;
- Cumul de la TEOM avec le montant de la RS ;
- Gratuité de la prestation de compostage pour les professionnels produisant des biodéchets.



\* hors bacs cimetières et incivilités



Evolis 23 propose aux professionnels de prendre en charge les déchets liés à leur activité :

- Dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers, moyennant le paiement d'une **Redevance Spéciale** ;
- Hors service public de gestion des déchets ménagers moyennant le prix d'une **prestation**.

### Les bâtiments publics exonérés de TEOM

Toutes les levées de bacs OM\* rattachés à des bâtiments publics exonérés de TEOM sont payantes.

Le montant facturé aux 88 communes concernées s'élève à **88 506€**.

Le montant facturé aux 57 établissements publics concernés s'élève à **13 912€**.



## Prestations

### 1 Gestion des déchets

- Collecte saisonnière (avec des fréquences de collecte supplémentaire, forfaits annuels ou saisonniers, facturés en prestation de service).

Service soumis à TVA.  
Le professionnel a le choix entre plusieurs forfaits, sur un ou deux flux.

- 1 «gros» producteur n'ayant pas trouvé de service privé adéquat.

→ 77 455 € HT  
de montant facturé

=

→ 70 825 € HT

+

→ 6 630 € HT

### 2 Collecte des déchets films plastiques et cartons

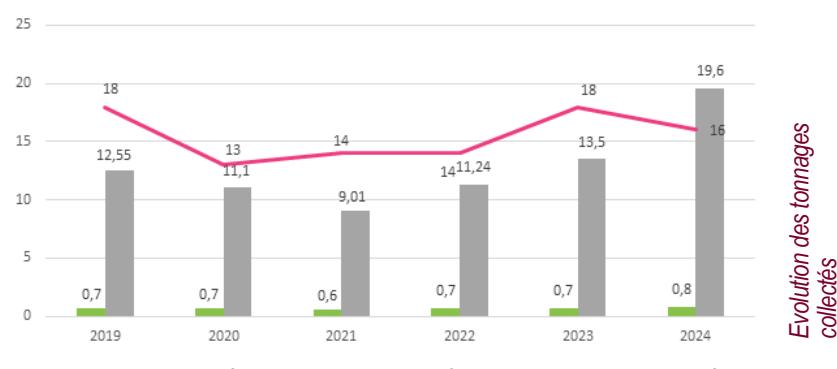
Collecte des cartons et films plastiques **en porte à porte** pour les professionnels de la zone colonnes enterrées du **centre-ville de Guéret**.

- Collecte bi-hebdomadaire assurée par Recyclabulle pour le compte d'Evolis 23.
- Les déchets collectés sont revalorisés par l'intermédiaire du quai de transfert de SUEZ.

→ 2 450 € HT  
de montant facturé

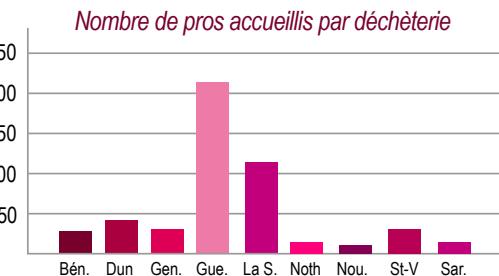
→ 800 kg de films plastiques collectés et valorisés

→ 19,6 tonnes de cartons collectés et valorisés



### 3 Dépôts en déchèteries

→ 455 (528 en 2023)  
nbre de professionnels accueillis sur les déchèteries y compris communes et associations



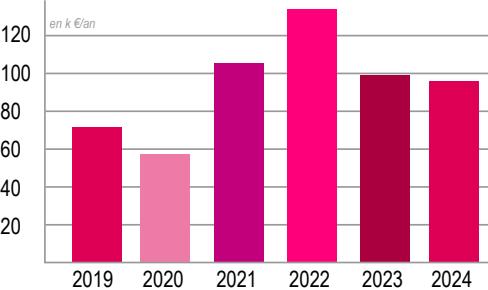
*La fermeture progressive des déchèteries de Guéret, Dun Le Palestel et La Souterraine aux professionnels du BTP a entraîné une baisse de fréquentation.*

*Les professionnels de la construction et du bâtiment se voient réorientés vers des sites spécialisés adaptés à proximité.*

→ 5 085 (5 838 en 2023)  
visites de pros

*une visite = plusieurs apports dont certains gratuits*

*Evolution montant facturé*



→ 95 136 €  
montant facturé

## Perspectives

- L'accès des professionnels du BTP en déchèterie devrait être interdit du fait de la possibilité de dépôt chez les fournisseurs dans le cadre de la REP PMCB (Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) ou autres solutions alternatives.

# 13. COÛT DU SERVICE PUBLIC

acronymes : voir lexique page 3

## ► Organisation

### RÉGIE



Collecte  
(à l'exception de  
Guéret)



Transfert et  
transport

### PARTENARIAT



Tri recyclables  
*Limoges  
Métropole*  
**1 120 k€**



Incineration OMr  
*Limoges  
Métropole*  
**930 k€**



Traitements  
encombrants  
**SYDED**  
**380 k€**

### PRESTATIONS



**VÉOLIA**

- Collecte BOM PàP
- Collecte grue PAV
- Nettoyage des PAV sur Guéret

échéance : 30/06/2026

**1 220 k€**  
montant annuel TTC

**3 640 k€**

montant annuel TTC  
des prestations de  
collecte et traitement  
des déchets.



# investissement

**287 k €**

de besoin de financement en 2024

## DÉPENSES

**750 k €**

Remboursement emprunts

**735 k €**

Collecte et précollecte : étude déchèteries, chassis 4 BOM, 1 polybenne grue, réparations BOM

**150 k €**

Transport : remorque FMA

**1 875 k €**

**3 k €**

Inertes : ISDI

**6 k €**

Exploitation : pont bascule, divers...

**16 k €**

Stockage, tri et conditionnement

**38 k €**

Général : extension des bureaux, divers

**63 k €**

Prévention : composteurs et broyage

## RECETTES

**1 477 k €**

Amortissements

**7 k €**

Cessions

**104 k €**

Subventions et FCTVA

**1 588 k €**

# fonctionnement

**1 312 k €**

résultat de 2024

## DÉPENSES

**4 689 k €**

Collecte et précollecte

**100 k €**

Communication

**133 k €**

Autre valorisation

**2 287 k €**

Exploitation,  
stockage et inertes

**275 k €**

Prévention

**11 820 k €**

**1 585 k €**

Général

**1 192 k €**

Tri conditionnement

**985 k €**

DDS et incinération

## RECETTES

**8 707 k €**

TEOM

**111 k €**

Amortissements de  
subvention

**131 k €**

Vente produits et services :  
composteurs, broyage à domicile,  
redevance photovoltaïque ...

**2 348 k €**

Soutiens et aides

**952 k €**

Redevance Spéciale

**241 k €**

Autres recettes :  
remboursements, cessions,  
annulations de charge...)

**642 k €**

Vente matériaux



## Analyse et évolution



acronymes : voir  
lexique page 3

Les seules données comptables ne permettent pas de restituer une image fidèle des coûts du service de gestion des déchets, ni ne garantissent une homogénéité entre collectivités pour une comparaison éventuelle.

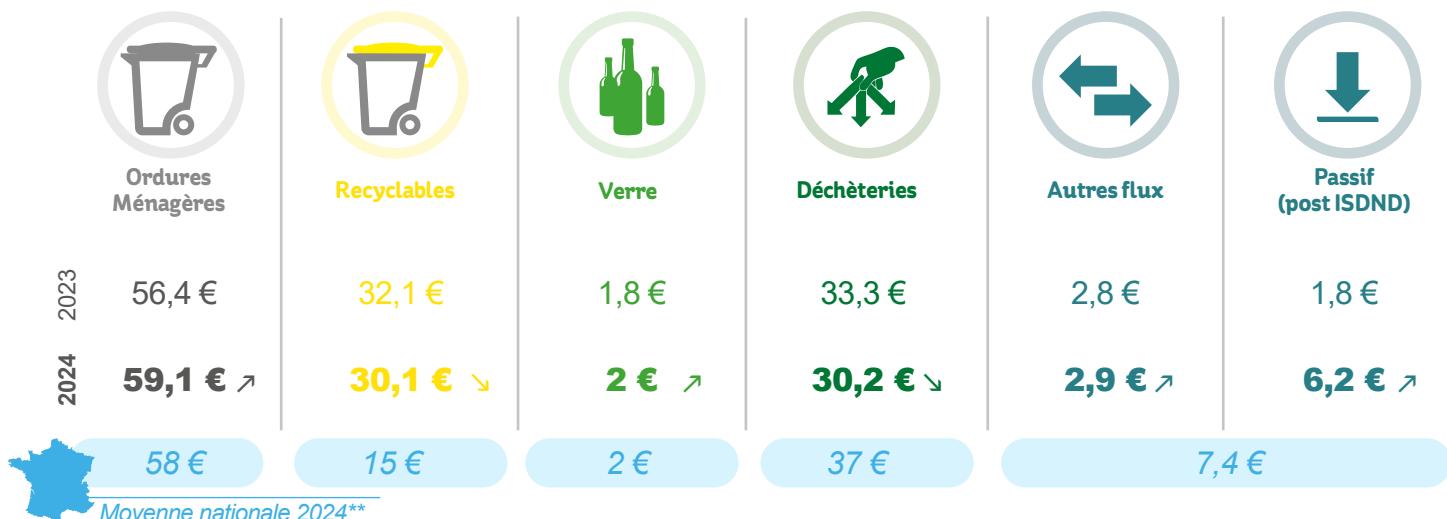
Les coûts présentés ci-dessous sont issus de la matrice\* remplie suivant les préconisations de l'ADEME. Ceux-ci comprennent des retraitements extracomptables, tels que l'extraction de la TVA, l'intégration d'amortissements et de reprises de subventions d'investissement non pris en compte dans la comptabilité publique.

Ainsi, la méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion et les coûts aidés.

**Coûts aidés HT** : c'est l'ensemble des charges de gestion des déchets après déduction des aides et recettes (ventes de matériaux, soutiens des éco organismes et aides diverses).



### Coûts aidés en € HT par habitant



Ce coût de la gestion des OMr est pénalisé par la fin des aides liées au déploiement de la TEOMi. La gestion du passif (frais de suivi de l'ancienne ISDND de Noth) est, elle, impactée par une évolution de la norme comptable. Dans l'ensemble, l'évolution du coût global est un peu en dessous de l'inflation.



\* matrice validée par l'ADEME le 22/09/2025

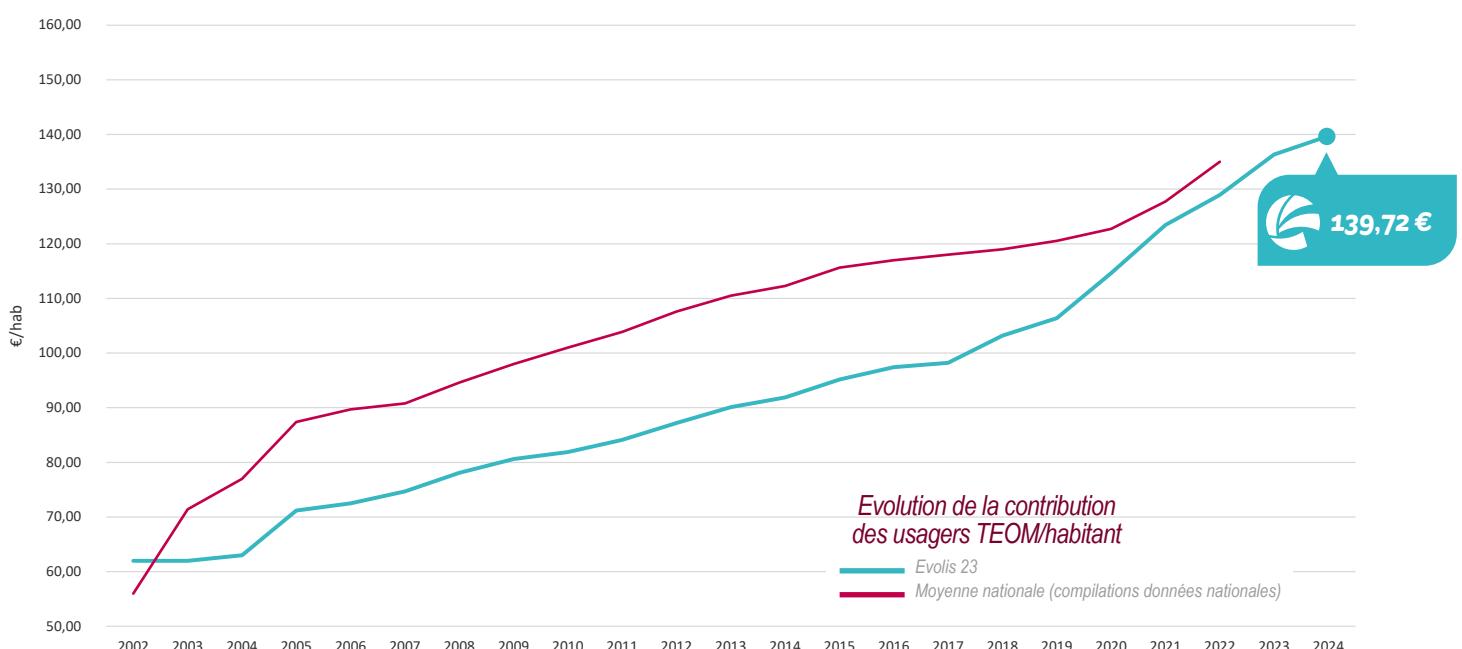
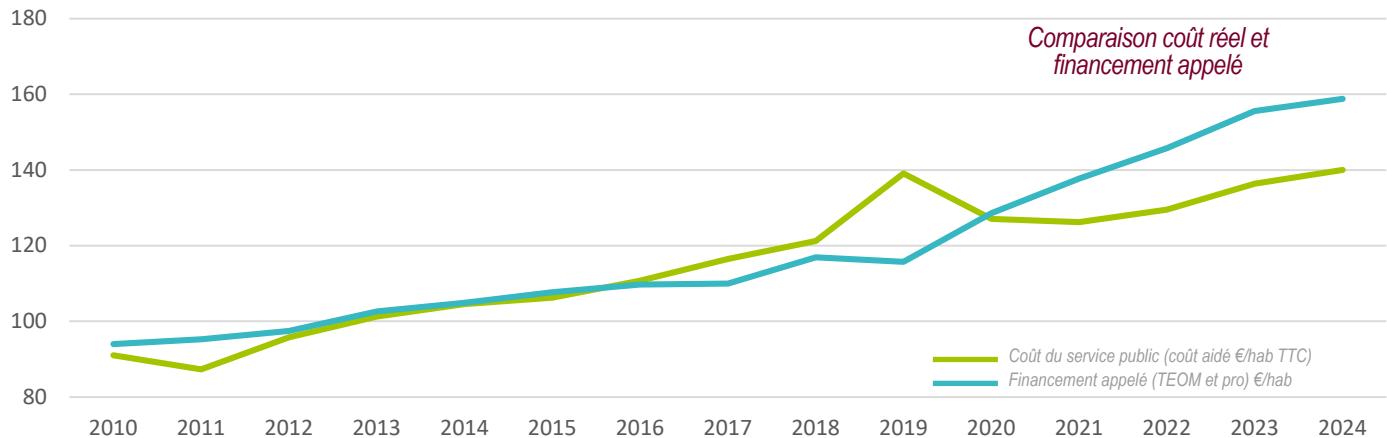
\*\* source: référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets



**130,4 €** coûts aidés/habitant



**119,3 €** moyenne nationale



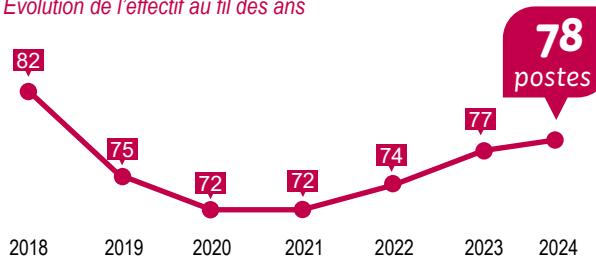
# 14. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL



## Structure de l'emploi



Evolution de l'effectif au fil des ans



2024 a vu la création d'1 emploi supplémentaire à la collecte parmi les remplaçants pour couvrir les arrêts maladie.

Le service comprend ainsi 78 postes.

2024 s'est caractérisé par de nombreux départs en retraite qui ont entraîné des mouvements en interne ou des stagiairisations.

1 poste supplémentaire a été créé au cours de l'année pour le suivi et la gestion des filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) portant l'effectif à 79 fin 2024.

Parmi ces postes, 8 sont concernés par la reprise des compétences prévention et traitement des autres EPCI de la Creuse en charge de la gestion des déchets.

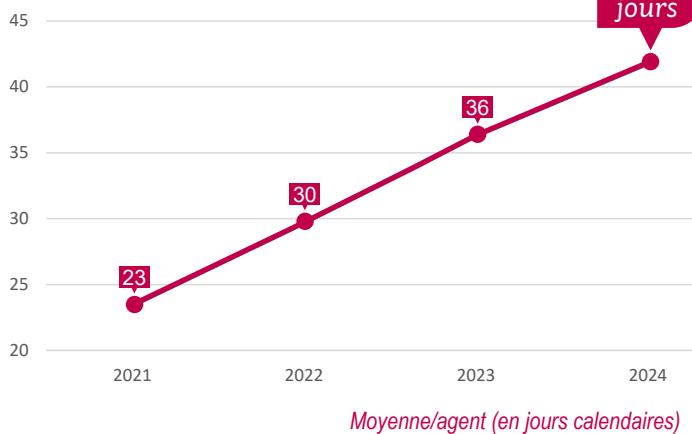


Pour traiter les déchets du territoire du syndicat, il convient de rajouter aux emplois d'Evolis 23 ceux de :

- VEOLIA (collecte sur Guéret...);
- De la Haute-Vienne (La Boîte à Papiers, Bellac, CEDLM...);
- Autres emplois locaux induits (collectes spécifiques telles que textiles, déchets dangereux, transporteurs, ferrailleurs...).



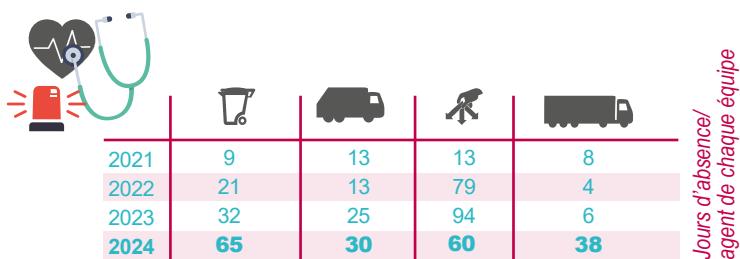
## Absentéisme



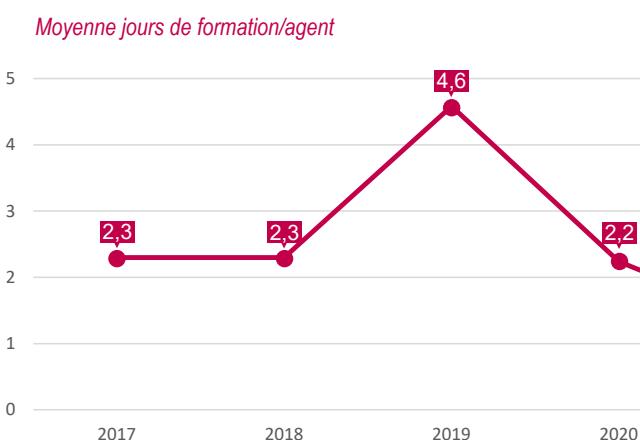
2024 se caractérise par un nouveau pic d'absentéisme qui s'explique, entre autres, par l'allongement de la durée des arrêts pour maladie ordinaire.

La moyenne cache une grande disparité entre équipes techniques. Parmi les équipes les plus impactées, on retrouve les gardiens de déchèteries (qui compte deux agents sur des congés maladie de longue durée donc à eux seuls font fortement augmenter le nombre de jours car absents toute l'année) mais aussi la pré-collecte (multiplication des arrêts en maladie ordinaire d'une durée égale ou supérieure à 1 mois et également présence de longue pathologie).

La progression des temps partiels thérapeutiques tend cependant à limiter ce taux d'augmentation en permettant de favoriser et consolider la reprise.

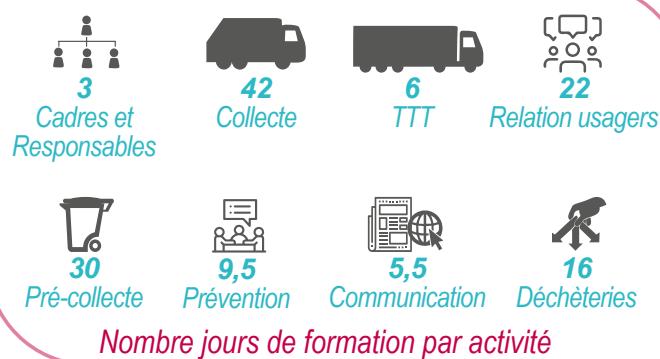


## Formation et prévention des risques professionnels



**134**  
jours de formation

**1,7**  
jour



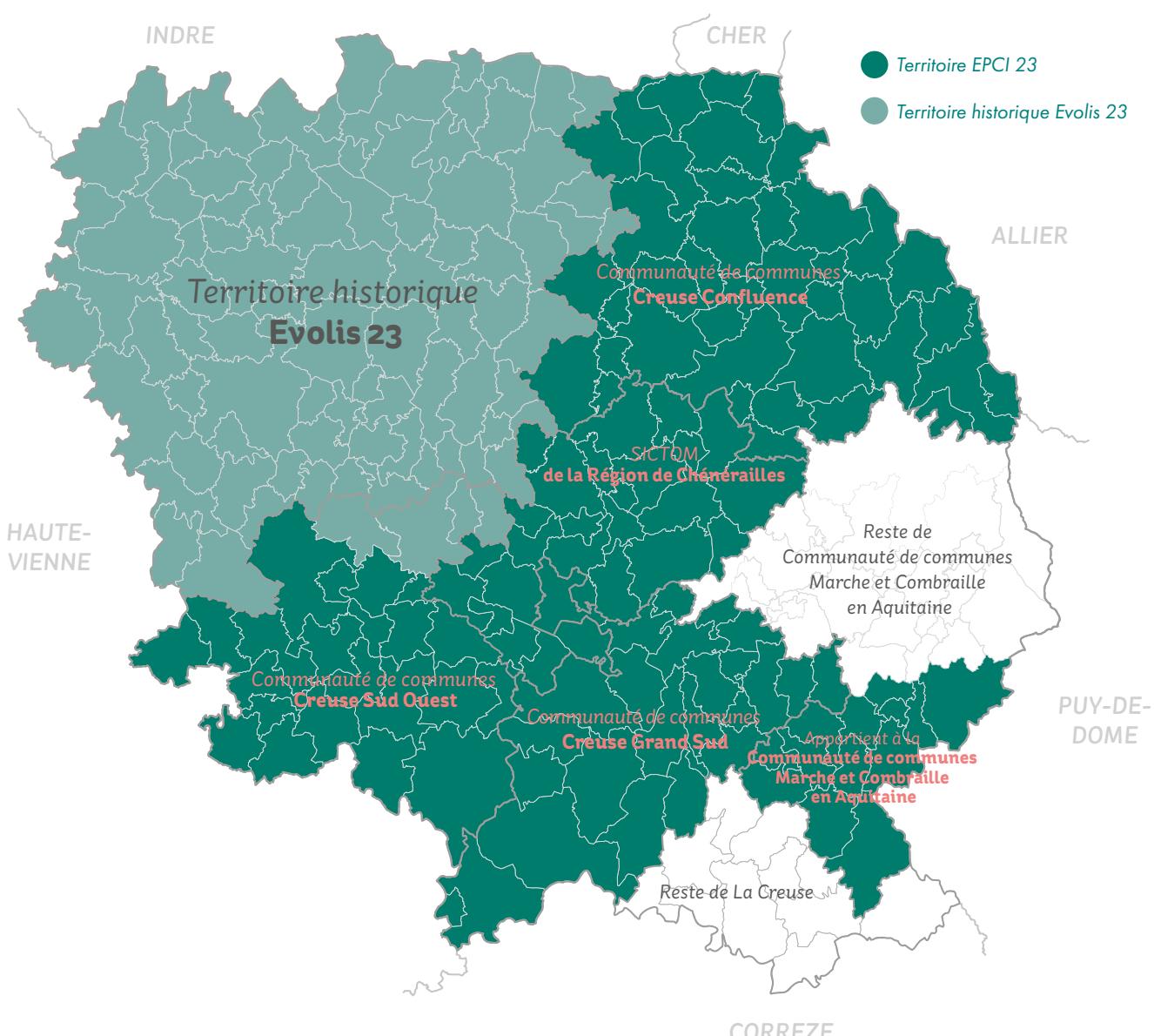
# SYNTHÈSE GLOBALE

## 1 - Mode de fonctionnement

Pour faire face aux difficultés liées au traitement des déchets, les collectivités et établissements publics de Creuse font front commun. Au **1<sup>er</sup> janvier 2024**, cinq EPCI du département ont transféré leurs compétences « **Prévention des déchets** » et « **Traitement des déchets** » à Evolis 23 :

- Communauté de Communes Creuse Confluence
- SICTOM de Chénérailles
- Communauté de Communes Creuse Grand Sud
- Communauté de Communes Creuse Sud Ouest
- Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine

La collecte et le transport des déchets restent quant à eux des compétences propres à chaque EPCI.



## 2 - Prévention

Le transfert de la compétence prévention des déchets confie, à Evolis 23, l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) avec le déploiement, sur le terrain, des actions de réduction des déchets en synergie avec chaque EPCI.

## 3 - Traitement

Le traitement désigne la phase débutant à l'arrivée des déchets sur le site final de traitement ou de valorisation. Cette étape concerne l'ensemble des flux de déchets, à l'exception de ceux couverts par les filières à responsabilité élargie du producteur (REP), hors emballages, qui restent, en 2024, à la charge des EPCI (comme les DEEE, DEA, etc.).

Evolis 23 est donc responsable des étapes de **tri** et de **valorisation des déchets recyclables** ainsi que du **traitement ultime des déchets collectés** (stockage, incinération...).

Evolis 23 est en charge de tous les marchés, contrats, suivi des soutiens... il assure un rôle de **pilote** et de **coordinateur**.

## 3 - Budget et finances

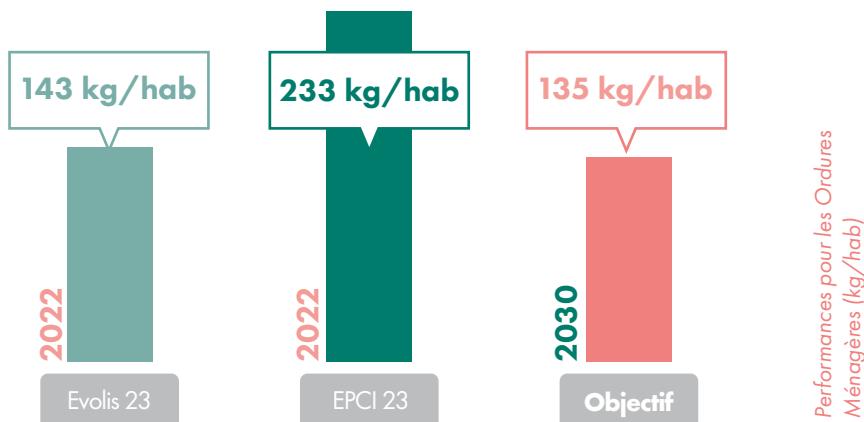
- Les dépenses et recettes de **prévention** sont mutualisées entre tous les EPCI **y compris** Evolis 23, au prorata des habitants.
- Les dépenses et recettes de **traitement** sont mutualisées entre tous les EPCI **sauf** Evolis 23, au prorata des habitants.
- Le regroupement de tous les contrats CITEO en un seul ayant permis un gain, ce dernier est mutualisé entre tous les EPCI y compris Evolis 23.

Pour l'ensemble des EPCI, le besoin de financement (différence entre recettes et dépenses) fait l'objet d'**un appel à contribution**. En 2024 celle-ci s'élève à **44€/hab** en moyenne.

Cette contribution est modulée en fonction des performances de chaque EPCI (kg/hab OMr, kg/hab REC dont verre, kg/hab refus, kg/hab ENC, nombre de filières REP mises en place) de l'année n-1, voire n-2 si les données n-1 ne sont pas disponibles. Ainsi le calcul de la contribution 2024 s'est basé sur les données 2022. Les EPCI « performants » bénéficiant d'une minoration de leur contribution, qui s'équilibre avec une majoration pour ceux qui le sont moins.

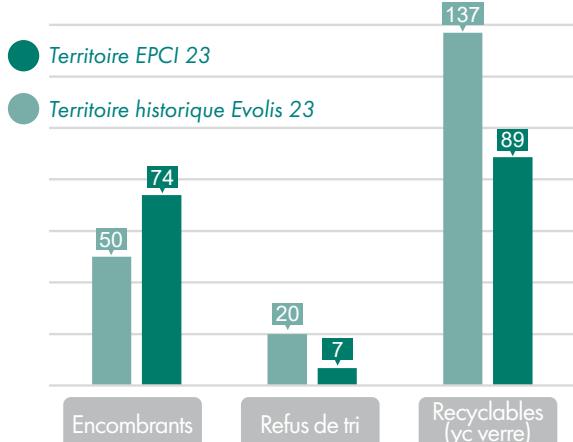
L'enveloppe de cette modulation s'élève à 7% de la contribution totale.

Le budget global d'Evolis 23 est donc construit et suivi de manière à faire ressortir un budget pour les EPCI (avec des contributions comme source de financement) et un budget pour le secteur « historique » d'Evolis 23 (avec la TEOM comme source de financement).



## NOUVEAU TERRITOIRE 2024 ET TERRITOIRE HISTORIQUE

Performances pour les autres flux (kg/hab)



Nombre de REP mises en place par déchèteries

**EPCI23**

**4,2**

**Evolis 23**

**6,2**

**REP**

= filières à responsabilité élargie du producteur (REP) comme les DEEE, les DDS ...

### FONCTIONNEMENT DÉPENSES

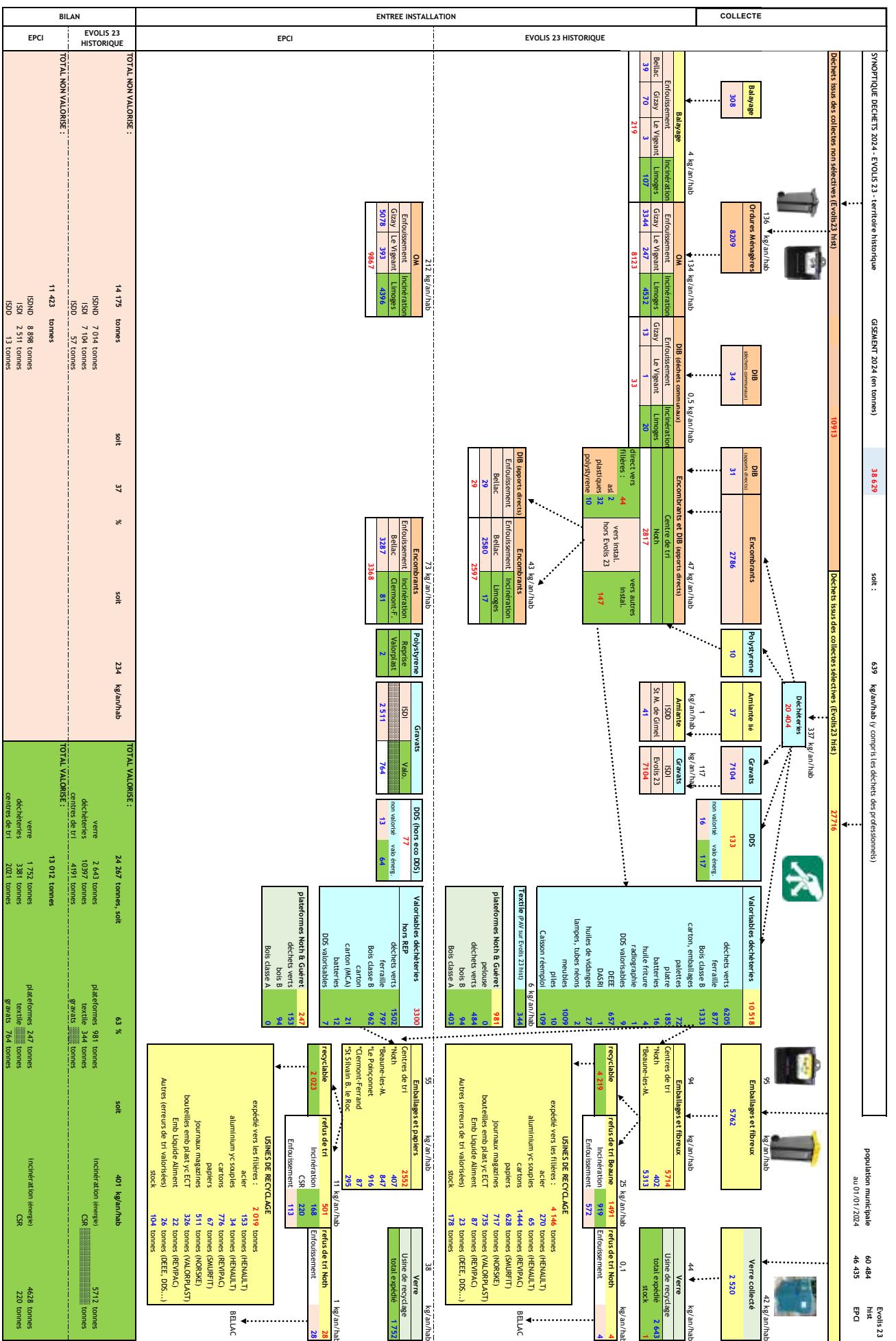
Libellé secteur gestion	Réalisé
Général	1 854 181
Communication	120 345
Exploitation	1 509 581
Prévention	480 822
Précollecte	872 241
Collecte	3 818 109
Transfert/Transport	577 221
Tri Conditionnement	1 668 790
Autre valorisation	381 648
Stockage	1 404 734
Inertes	21 065
DDS et incinération	1 929 477
<b>TOTAL</b>	<b>14 638 212</b>

### RECETTES

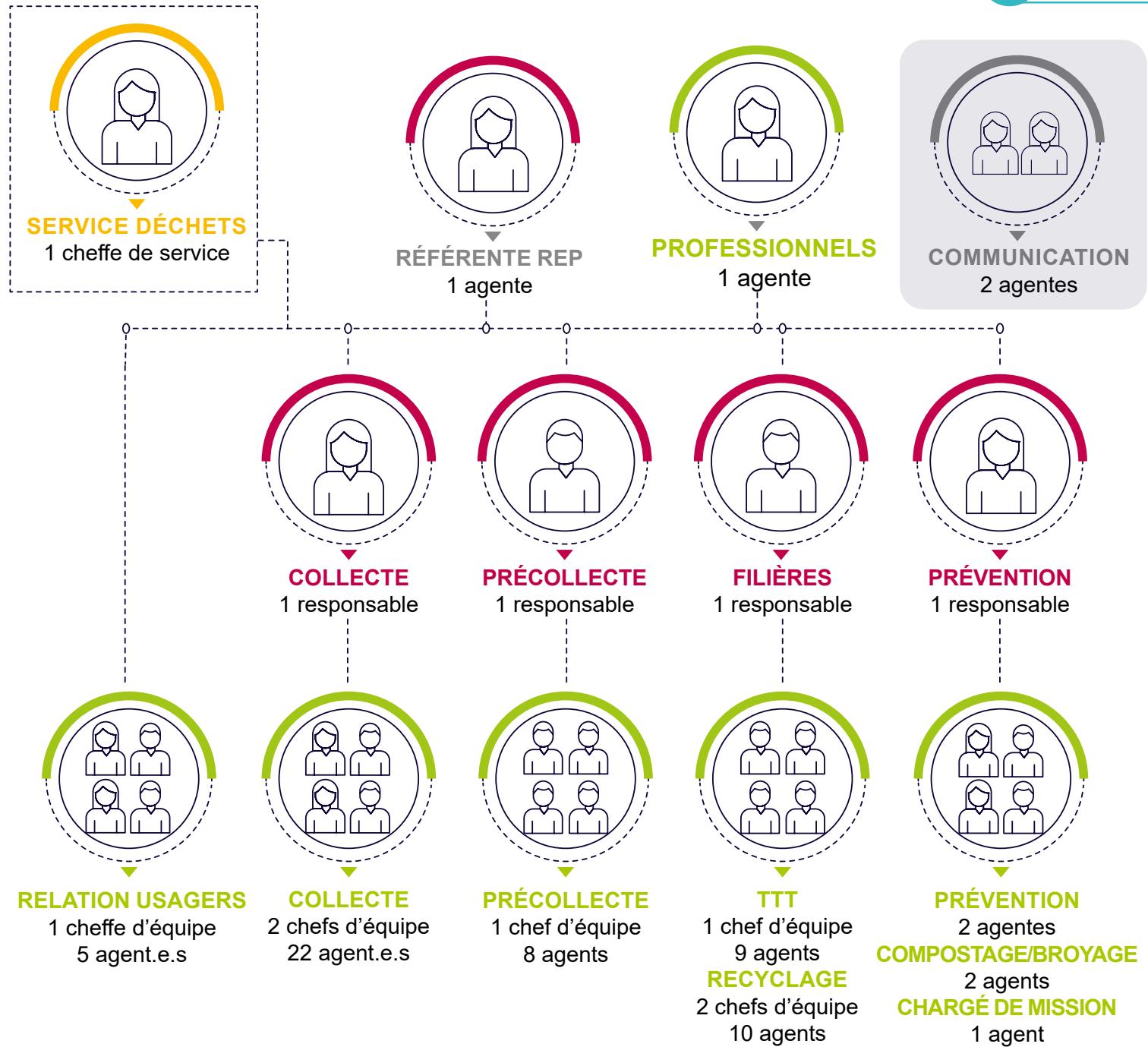
Objet	Réalisé
Vente matériaux	1 021 635
Prestation à des tiers (autres collectivités)	29 582
Ventes produits (composteurs, broyage à domicile...)	121 771
Soutiens	2 766 837
Aides	169 666
TEOM + contributions	10 810 925
Redevance spéciale (professionnels) et accès déchèteries	951 762
Autres (remboursements, cessions, annulations de charge)	252 059
Amortissements de subvention	111 688
<b>TOTAL</b>	<b>16 235 924</b>

**Résultat : 1 597 711**

## **NOUVEAU TERRITOIRE 2024 ET TERRITOIRE HISTORIQUE**



## **15. ORGANIGRAMME**



## **Une question sur les déchets ?**

**Ligne Info Déchets - 05 55 89 86 06**  
[relationusagers@evolis23.fr](mailto:relationusagers@evolis23.fr)



# Rapport Annuel

## Prix et qualité du Service Public d'élimination des déchet

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick ROUGEOT • COMITE DE REDACTION : Service Déchets  
• CREDITS PHOTO : Service Communication, Freepik • MISE EN PAGE : Service Communication •  
IMPRESSION : George Sand • n°ISSN : 2608-3124 • Evolis 23 Les Grandes Fougères 23300 NOTH -  
05 55 89 86 00 - [www.evolis23.fr](http://www.evolis23.fr) - SIREN 252 326 079

Le rapport d'activité de l'année 2024 a été tiré à 170 exemplaires et imprimé sur papier recyclé et encre végétale.